

VILLERS-SAINT-SEPULCRE

Opération séduction pour l'incinérateur

Les élus du Syndicat mixte Oise verte environnement (Symove) organisaient hier une visite sur l'ancien site Sabic. Le futur centre de traitement multifilières des déchets devrait y voir le jour.

Alain Vasselle, président du Syndicat mixte Oise verte environnement (Symove), n'en démord pas. Son projet de centre de traitement multifilières des déchets (comprenant l'incinérateur) verra bel et bien le jour dans l'ancienne usine Sabic de Villers-Saint-Sépulcre, à l'horizon 2013. Pour preuve, cette visite de presse organisée hier, in situ, vantant les qualités du site.

Tous les vice-présidents sont en ordre de bataille derrière leur président. Chacun y va de son petit mot. En sa qualité de médecin, le maire du Mesnil-en-Thelle, Alain Duclercq, assure, renseignements pris auprès de sommités, «*qu'il n'existe aucun danger*». Et Jean-François Mancel, président de la Communauté de communes du pays de Thelle, de compléter : «*Les anciennes activités étaient bien plus dangereuses et personne n'a jamais manifesté.*»

Un incinérateur pour traiter 105 000 tonnes de déchets

Sur les 60 hectares de l'ancienne usine, cinq seront consacrés au futur centre de traitement multifilières des déchets. Parmi les atouts du site, une voie ferrée déjà existante. Et déjà la perspective d'une soixantaine d'embauches, «*sans oublier les 250 ouvriers attendus sur le chantier, qui devrait durer deux ans*». Le reste du terrain, appartenant désormais à la société suisse IEP, accueillera des entreprises spécialisées dans le domaine de la fabrication de produits finis en plastique et de production d'énergie.

L'enthousiasme des élus n'a pas visiblement pas été freiné par l'avis rendu à la mi-septembre par le Département. La commission consultative du futur plan départemental des déchets s'était en effet prononcée contre tout nouvel incinérateur jusqu'en 2013, estimant «*que les installations existantes pour le traite-*



Sur les 60 hectares de l'ancienne usine Sabic, le futur centre de traitement des déchets représentera 5 hectares.

ment des déchets étaient suffisantes dans le département.»

Pas de quoi entamer le moral du sénateur UMP : «*Le centre multifilières n'est pas recensé mais il n'apparaît pas comme incompatible avec les objectifs visés de valorisation des déchets.*» En cas de blocage manifeste, le Symove n'exclut pas l'éventualité d'attaquer le schéma départemental des déchets.

En attendant, le projet se poursuit. En juillet, l'appel d'offres a été lancé, le choix du délégataire devrait être connu d'ici la fin de l'année. L'incinérateur, dont la mise en service est prévue d'ici 2013, sera amené à traiter les 105 000 tonnes d'ordures ménagères des 235 communes de l'ouest du département.

FANNY DOLLÉ

Une éco-toxicologue recrutée

Alain Vasselle le rappelle à qui veut l'entendre, ce projet, mis en route il y a six ans, est réalisé «*en toute transparence*». Un comité de suivi est en train d'être créé. Une éco-toxicologue, Marine Saint-Denis, vient d'être nommée pour y siéger. «*Cette instance aura un rôle de conseil et travaillera indépendamment des élus. Il veillera à ce que le projet réponde aux normes imposées. On va les durcir au maximum pour rassurer la population.*» assure-t-on au Symove.

Le parcours de Marine Saint-Denis l'a notamment amenée à travailler dans le comité de suivi sur l'incinérateur de la commune de Bègles... gérée par le Vert Noël Mamère.

Avec sa société Bio-Tox, elle commercialise des essais normalisés et biomarqueurs auprès des collectivités locales, des bureaux d'études ou industriels qui doivent mesurer l'impact et le danger de leurs activités.